



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12/12/2011**

N° 2011-118

R E U

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

L'an deux mille onze, le 12 décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 7 décembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – LACROIX – YACOUB.

ABSENTS : Mmes BEUCHE, DELAROCCHA, ROBERT, M. HEURA.

REPRESENTES : M. KAIL par Mme FOURNY.

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECO WATT

- Autorisation de signature -

Le Maire,

Informe que les fondateurs de la démarche Eco Watt (RTE, la Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général du Var, le Conseil Général des Alpes Maritimes, la Principauté de Monaco, l'ADEME et ERDF) ont décidé de mettre à disposition de toutes les collectivités du Var et des Alpes-Maritimes une charte d'engagement. Cette charte donne aux différents acteurs un cadre de référence. Elle concrétise des actions auxquelles les collectivités s'engagent à procéder en devenant signataire.

Précise que l'enjeu d'Eco watt Provence Azur est d'alerter la population des départements du Var, des Alpes Maritimes et de la Principauté de Monaco sur les risques de coupures lors des pics de consommation en hiver et de les inciter à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

Les 5 engagements des signataires de cette charte et donc de notre commune sont :

- Inscrire la collectivité au dispositif d'alerte à partir du site www.ecowatt-provence-azur.fr
- Procéder à l'ensemble des bons gestes lors des Alerte Eco watt
- Nommer un ambassadeur Eco Watt au sein de la collectivité
- Relayer l'information auprès des administrés
- Adresser les preuves de son engagement et son témoignage en tant que signataire de la charte.

Après avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER la charte d'engagement Eco watt
- D'APPROUVER la convention présence entre ERDF et la Commune
- D'AUTORISER le Maire à signer la charte et la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Emile TORNATORE**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 15/12/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/12/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.